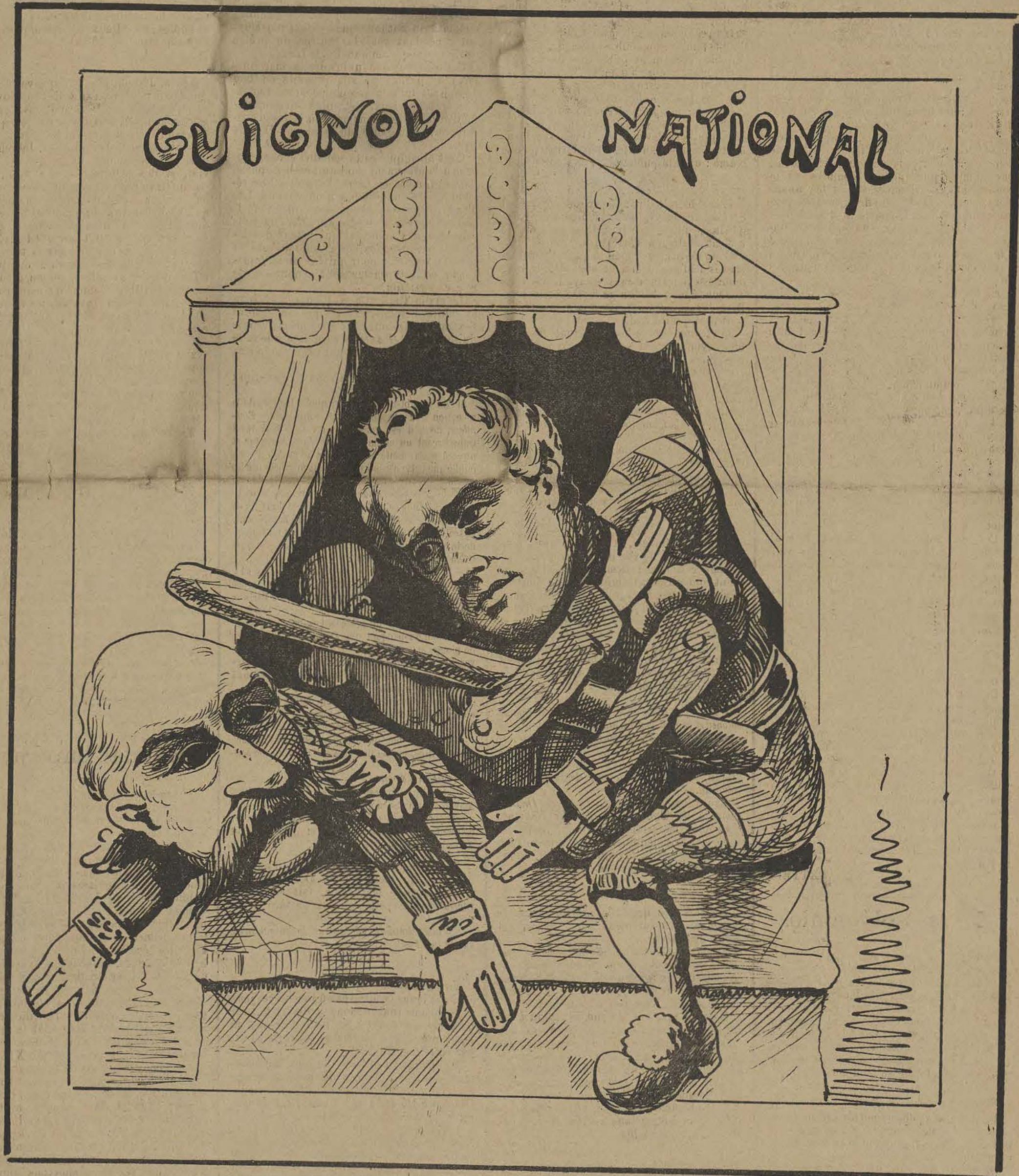


FRONDEUR
15 C^{MES} = LE N^O
JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS



DISCUSSION SUR LA RÉSERVE



Polichinelle rossant le commissaire

ABONNEMENT : Un an fr. 7 00 Franco par la Poste

Bureaux : 12 - Rue de l'Étuve - 12 A LIÈGE Rédacteur en chef : H. PECLERS

LE FRONDEUR

ABONNEMENT : Six mois fr. 3 75

RECLAMES : La ligne » 1 00 Fait-divers » 3 00

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

On traite à forfait.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

Une motion révolutionnaire.

Ce pauvre M. Charles, conseiller communal de la noble cité de Liège, a lâché l'autre jour, au Conseil communal, une impardonnable énormité.

M. Charles a tout bonnement demandé que l'on voulût bien, à l'avenir, ne plus le nommer membre de la commission des beaux arts, parce que, a-t-il dit, « il était d'une incompétence absolue en matière artistique ».

Ce pauvre docteur, comme on voit bien qu'il est dans la politique et l'administration un candide débutant !

Car notez que M. Charles en refusant d'administrer, de diriger, de régenter les beaux arts parce qu'il n'entend rien à l'art, ne paraissait pas se douter qu'il bouleversait toutes les traditions politiques et administratives !

Ah ça, mais, est-ce que M. Charles s'imagine peut-être que ses collègues de la dite commission en savent plus que lui ! Croit-il, par exemple, que tous les membres de la commission des finances soient des financiers ? Certes, la capacité financière de tous les membres de la commission des finances leur permet de distinguer un sou d'un bouton de guêtre et même un billet de cent d'un billet de mille, mais, pour plusieurs d'entre eux, elle ne va certainement pas au delà !

Et les membres de la commission des travaux, sont-ils tous des ingénieurs, peut-être ? moins que cela ! ont-ils tous une idée, même vague, de la façon dont doivent être exécutés les travaux publics ? savent-ils tous distinguer un plan de rue d'une carte géologique ? Allons donc, mais Ziane en est de cette commission !

Nous ne pousserons pas plus loin les exemples, car nous croyons que M. Charles doit comprendre, à présent, à quelles conséquences monstrueuses conduisait le système inauguré par lui.

Si l'on ne devait prendre, pour remplir les fonctions publiques, que des gens ayant quelque compétence dans les matières qu'ils sont appelés à traiter, il résulterait de cette innovation, un épouvantable bouleversement social.

Pour être magistrat, il faudrait être un avocat instruit, capable ; les orateurs seuls pourraient faire partie de la Chambre des représentants ; les sénateurs devraient au moins savoir lire et écrire (ce qui embêterait fort M. Renesse) ; les artistes seraient appelés à s'occuper des beaux-arts, les ingénieurs auraient la haute direction des travaux publics et peut-être même irait-on jusqu'à nommer des médecins en qualité de membres des commissions officielles d'hygiène !

On voit d'ici les résultats du changement que l'imprudente motion de M. Charles tend à introduire dans nos mœurs politiques !

Les neuf dixièmes des représentants du pays, renvoyés chez eux sans mandats, les trois quarts de la magistrature sur le pavé, presque tous les fonctionnaires sans emploi, voilà le spectacle que nous pourrions contempler d'un œil navré si des hommes comme M. Charles étaient suivis.

Heureusement, M. Charles est un vulgaire progressiste, sans influence et MM. Frère-Orban et Malou veillent toujours sur la Belgique.

CLAPETTE.

De la Polygamie.

La bigamie a cessé d'être un cas pendable, comme du temps de M. de Pourceaugnac. Elle n'entraîne plus que quelques années de prison. C'est à cinq ans que l'on a condamné le bigame d'Alfort-ville-lez-Paris.

La loi s'est adoucie sur ce point. Comment eût-elle fait autrement ? Les lois se modèlent toujours, plus ou moins vite, sur les mœurs. Or, les mœurs actuelles admettent la polygamie sous la forme du faux ménage.

Il est peu d'hommes mariés qui ne trompent jamais leurs femmes, qui ne se livrent une fois le temps, à quelque petite frasque extraconjugale.

On peut blâmer ces escapades. L'homme qui s'est marié a juré fidélité à son épouse. S'il cascade, il ne tient pas sa promesse. Il ment. Il est vrai que la société est basée sur le mensonge. Tout le monde y ment du matin au soir, et la politesse elle-même est un mensonge perpétuel.

Cependant, on ne saurait appeler bigame un monsieur qui, un soir qu'il a bien dîné,

lie connaissance avec une personne, monte chez elle, y passe une heure, rentre chez lui et ne la revoit jamais. Ce serait donner au mot *bigamie* une extension excessive.

Mais encore assez nombreux sont les maris, qui, trouvant leurs légitimes moitiés insupportables ou simplement insuffisantes, ont un petit ménage « en ville », une maîtresse qu'ils ont mise dans ses meubles, qu'ils entretiennent, enfin chez et avec laquelle ils passent le meilleur de leur temps.

De ces hommes qui se sont fait ainsi une double famille, un double intérieur, on peut dire bien réellement qu'ils sont bigames.

Seulement leur bigamie n'est pas « légale ». Je veux dire que la loi ne la punit, pas plus que l'opinion ne la réprime.

Cette bonne opinion ! Toujours indulgente pour les vices qu'on dissimule, les péchés que l'on n'avoue pas. Dans les irrégularités, ce n'est point les irrégularités qu'elle blâme : c'est la publicité qu'on leur donne.

Il faut bien le dire : dans ce doublement de tant de maris, dans ces bigamies si fréquentes, une bonne part de responsabilité revient aux femmes légitimes.

C'est un préjugé répandu que de considérer les femmes comme insatiables, comme dominées par leurs sens, et ayant vis-à-vis de leurs époux des exigences formidables. Rien n'est plus faux et justement c'est le contraire qui est vrai.

Les femmes actuelles — surtout les honnêtes femmes, qui souvent ne connaissent pas toutes les ressources de la volupté, tous les procédés du plaisir — sont d'une complexion médiocrement amoureuse. Beaucoup de femmes mariées, après quelque temps de ménage, se refusent le plus souvent qu'elles peuvent à l'accomplissement du devoir conjugal.

C'est là le drame de bien des alcôves. Et c'est là ce qui pousse bien des maris, réduits par leurs femmes à la portion congrue, à aller chercher hors de chez eux le supplément d'amour qui leur est nécessaire.

La polygamie est, d'ailleurs, très défendable, au point de vue philosophique. Schopenhauer a même démontré qu'elle n'est point contraire aux intérêts du sexe féminin.

En effet, chez les peuples polygames, toute femme trouve quel qu'un qui se charge d'elle. Chez nous, il y a peu de femmes mariées ; et que de femmes seules, sans protecteur, que de vieilles filles qui végètent tristement ! Enfin, les malheureuses créatures qui vivent de prostitution sont « des victimes de la monogamie, immolées sur l'autel du mariage ».

« De plus, dit l'auteur *Du monde comme volonté et comme représentation*, on ne voit pas pourquoi, lorsqu'une femme souffre de quelque mal chronique, ou qu'elle n'a pas d'enfants, ou qu'elle est à la longue devenue trop vieille, son mari n'en prendrait pas une seconde. »

Et il renvoie le lecteur au traité *De concubinato*, de Thomasius, où l'on voit que, chez tous les peuples civilisés, jusqu'à la Réforme, le concubinat a été une institution admise, légalement reconnue dans une certaine mesure et nullement déshonorant.

Est-ce à dire que la loi ait tort de punir la bigamie ? Assurément non, dans l'état actuel des choses.

En effet, l'homme déjà marié, qui contracte un second mariage, se fait passer pour célibataire aux yeux de sa seconde femme ; il y a là une tromperie, et toute tromperie mérite salaire, c'est-à-dire chatiment.

Mais le jour où, les mœurs ayant forcé les lois, le concubinat aura retrouvé une existence légale — l'homme qui, contractant une union, (car l'union libre aussi créera des liens, entraînera des responsabilités), cachera ses engagements antérieurs, ce faisant, commettra une tromperie analogue à celle du bigame actuel, non moins reprehensible et peut-être, dans certains cas, pénalement punissable.

GRAMONT.

Taisez-vous Joseph !

Le bon Joseph Demarteau, que d'aucuns, parmi les libéraux gobeurs, prennent pour un des grands écrivains de l'époque, et qui, du reste, n'est pas le premier venu, en arrive

pendant, dès qu'il cesse de blâguer nos édiles pour parler des ennemis de sa vieille mère la sainte église, à être tout aussi inepte que le *Courrier de Bruxelles* lui-même.

Ainsi, par exemple, lorsqu'il lui arrive de s'occuper de la Franc-maçonnerie, le bon Joseph, hypnotisé par son zèle religieux, prend des airs effarés absolument réjouissants.

Pour lui, les francs-maçons sont des êtres terribles, remuant le monde par leurs ténébreuses machinations. Et le bon Joseph tremble, pour l'Eglise, chaque fois qu'il pense à ces affreux maçons, ces terribles ennemis du catholicisme — dont plusieurs ont cependant voté la rentrée du prêtre dans les écoles communales de Liège.

Cette terreur que lui inspire la maçonnerie, joue parfois de vilains tours au bon Joseph et lui fait accepter comme renseignements sérieux, les plus déplorables fumisteries — dès le moment où celles-ci concernent la bête noire du révérend Demarteau.

C'est ainsi que, cette semaine encore, Joseph a candidement reproduit en belle place, dans la *Gazette de Liège*, de prétendues révélations de cet aimable filou nommé Léo Taxil qui, après avoir — en insultant le pape et ses curés — exploité la manie anti-religieuse des imbéciles qui voient des jésuites partout, exploite aujourd'hui la manie des crétiens pour qui les mots *franc-maçon* et *libre-penseur* sont synonymes de *voleur* et *assassin*.

Le malin Taxil fait d'ailleurs très bien sa petite besogne, ainsi que le prouve l'extrait ci-dessous des révélations reproduites par la *Gazette* — révélations dont le caractère de bonne plaisanterie n'échappera pas à nos lecteurs.

Oyez et tremblez — si vous ne riez trop :

Si l'on veut bien se rappeler que la réception au grade de Kadosch roule sur les *Templiers*, dont il est question de venger la mort en transperçant un crâne surmonté d'une couronne et un crâne surmonté d'une tiare et si l'on n'a pas oublié que cette réception est aussi marquée par un sacrifice à Satan personnifié, on comprendra le vrai sens de toasts de l'Agape... Le premier toast se porte à Salomon, c'est le Salomon impie de la fin de son règne... Le second toast se porte à Zorobabel... Le troisième toast se porte au soleil dont la maçonnerie occulte fait le symbole de Lucifer... Le quatrième toast se porte ainsi :

— A Saint-Jacques et aux apôtres martyrs ! Il s'agit ici de Jacques Molay, grand maître de l'Ordre du Temple et des autres Templiers brûlés à Paris en 1314...

Toutes les sântes qui précèdent se boivent avec le cérémonial du banquet des Elus... Avant de boire on plonge le poignard (bijou des Kadosch) dans le verre de vin rouge et tandis que coulent les gouttes figurant symboliquement du sang on s'écrie, tous à la fois : *Deus sanctus Nohem !*

Les deux premiers mots, en latin, signifient : « Dieu saint ». C'est Satan. Le dernier mot, qui est hébreu, veut dire : « Vengeur ! »

Après avoir bu, on donne un coup de poignard dans la direction du Ciel en s'écriant d'un ton sauvage.

— *Neham a donai !*

C'est-à-dire : *Vengeance contre toi, ô Seigneur.* Adonai est un des noms donnés à Dieu. Quand la maçonnerie occulte prononce le nom de Dieu, c'est de Lucifer qu'elle entend parler et quand elle dit Adonai, c'est de Dieu.

Evidemment tout cela paraît d'un bon comique. Eh bien, Joseph Demarteau, au lieu de rire de bon cœur, fait suivre ces révélations de cette phrase austère — et énorme :

« Voilà l'impie et satanique prise sur le fait ! »

Voyons Joseph, soyons sérieux, hein ?

Etant jeune, vous avez dû jouer à ces jeux là — comme tout le monde, du reste, car pour moi qui vous parle, il fut un temps où je m'amusais aux exercices décrits plus haut par votre ami Taxil.

A l'époque où je faisais le plus bel ornement des Beaux-Arts, nous étions une douzaine de rapins, peintres et sculpteurs, qui trouvions drôles de nous enfermer dans une chambre sans fenêtres, éclairée jour et nuit à la chandelle — ce qui nous coûtait gros. Nous buvions dans des crânes une bière inoffensive que nous appelions du sang de bourgeois — et nous nous exercions à tirer à l'arbalète sur une pauvre image de la vierge Marie, proprement collée sur une planche en sapin.

Evidemment nous faisons toutes ces sottises en sachant parfaitement que nous plaisantions ; évidemment encore, cela n'a pas

duré, et aucun de nous n'a atteint l'âge de vingt ans, sans avoir constaté qu'il était plus facile — et plus propre — de boire dans un verre que dans un crâne — fut-il vide comme celui d'un conseiller communal. Mais enfin, si nous avions continué ? Si aujourd'hui encore nous persistions à prendre de la bière pour du sang et si nous transpercions de flèches assassines une vierge en bois, vous diriez donc — ô Joseph ! — que nous sommes des *impies odieux et sataniques* ?

Eh bien, vous auriez tort, Joseph, car si, n'étant plus des gamins, nous faisons sérieusement de pareilles choses, nous ne serions ni impies, ni odieux, ni sataniques, nous ne serions que des bêtes !

Tenez, Joseph, je pense que votre nouvel ami Taxil vous fait avaler des couleuvres et j'imagine que ses « révélations » sur la maçonnerie sont aussi fantaisistes que les biographies de saints, qu'il écrivait avant sa conversion. Mais enfin — ô Joseph — si tout ce que raconte votre ami est même vrai, si des maçons — pas trop francs puisqu'ils se cachent généralement — sont même assez... enfants pour s'amuser à dire qu'ils boivent du sang quand ils ingurgitent du moulin à vent, n'en parlez point ; gardez-vous surtout de les trouver odieux, sataniques, etc., car alors on aurait trop facile de vous rappeler que c'est chez vous que l'on a inventé ces exercices, en imaginant de manger son Dieu, comme on mangera un biscuit, en le trempant dans un vin qui — absolument comme chez les maçons — est censé être du sang.

Croyez-moi, les momeries que vous trouvez saintes dans les églises valent celles que vous trouvez odieuses dans les loges et si les maçons faisaient même toutes les bêtises que vous racontez plus haut — ce dont je doute — ils ne seraient pas encore plus bêtes que les catholiques.

Taisez-vous, Joseph, ce sera prudent ! CLAPETTE.

A coups de fronde.

L'autre soir, au banquet de l'Hôtel-de-Ville, M. d'Andrimont, répondant au toast de M. Ghinjonet, déclarait modestement que plusieurs autres conseillers — quoique moins anciens que lui — avaient également droit à la reconnaissance publique.

Pour être plus modeste encore — et plus vrai — M. d'Andrimont aurait pu ajouter que, comme avant d'être bourgmestre il n'assistait guère, en moyenne, qu'à une séance par an, tous les conseillers ayant, en leur vie communale, assistés à plus de trente séances, pouvaient se considérer comme ayant travaillé autant que lui au bonheur de la cité !

Mandat impératif.

L'Association libérale de Bruxelles — qui, par parenthèse, travaille un peu plus que celle de Liège — va prochainement reviser son règlement.

Parmi les réformes que l'on propose d'inscrire au programme de l'Association, réformes qui comprennent, notamment, l'instruction primaire obligatoire, l'enseignement public, gratuit au degré inférieur, exclusivement laïque à tous les degrés, la réglementation du travail des enfants dans les mines, usines et manufactures, l'organisation des écoles d'adultes et des écoles professionnelles, la réorganisation de l'enseignement supérieur, la séparation absolue de l'Etat et des Eglises, et par mesure d'application immédiate : a) la suppression des privilèges accordés aux ministres des cultes en matière de milice. b) la suppression des honneurs rendus au clergé en vertu du décret du 24 messidor an XII. c) la suppression de la formule religieuse du serment. d) l'application générale et uniforme du principe de la sécularisation des cimetières ; l'égalité des charges militaires ; l'abolition de la conscription et du remplacement ; l'établissement du service personnel réduit à la durée strictement nécessaire et la réforme des impôts, par la substitution d'un impôt sur le revenu aux impôts de consommation, figure une proposition de M. Gilisquet qui nous plaît particulièrement.

Voici cette proposition : L'Association libérale décide : 1^o Qu'à l'ouverture de chaque période électorale, elle arrêtera, en assemblée générale, un programme de réformes à

réaliser dans le cours des mandats à conférer; 2° Qu'elle ne présentera désormais au corps électoral que les candidats qui auront donné par écrit leur adhésion formelle au programme ainsi arrêté, considéré comme un minimum absolu et qui se seront engagés à la fois à en poursuivre la réalisation au cours de leur mandat et à n'émettre en toute circonstance que des votes entièrement conformes aux principes qu'il énonce.

En d'autres termes, le député sera forcé de tenir les engagements pris vis-à-vis du corps électoral.

Le croirait-on? Les doctrinaires poussent des cris de paons depuis qu'ils connaissent cette proposition!

Certains progressistes même font chorus. — Et la dignité du député, qu'en faites vous? disent-ils!

Mais pour nous, la dignité du député, comme celle de tout honnête homme, consiste à tenir ses engagements.

Il est curieux, vraiment, de voir des gens qui ne prêteraient pas cent sous à quelqu'un sans lui en demander un reçu, s'indigner à la pensée que l'on pourrait obliger un homme politique à signer ses promesses!

Tout mandat, d'ailleurs, est, au fond, un mandat impératif.

Ces mêmes députés, qui ne veulent pas entendre parler de mandats impératifs, en acceptent tous les jours, comme avocats, de leurs clients.

En effet, si nous prenons un avocat, nous lui imposons le mandat de défendre nos intérêts et si, au cours de l'instruction, il lui arrive de changer d'avis sur notre cause, de la trouver mauvaise, il n'émettra, en aucun cas, la prétention de continuer à nous représenter devant le tribunal — pour faire le contraire de ce que nous lui demandons.

Il se contentera de nous dire: « J'ai changé d'avis, ce qui me paraissait bon, me paraît mauvais, prenez un autre avocat! » Pourquoi un député, un conseiller n'agirait-il pas de même?

Evidemment un député peut, après s'être déclaré partisan d'une mesure quelconque, changer d'avis, et trouver mauvais ce qu'il trouvait bon, mais alors il ne peut honnêtement faire qu'une chose, c'est donner sa démission et dire à ses électeurs ce qu'en pareil cas l'avocat dirait à son client: « Nous ne sommes plus d'accord, chargez un autre de vos intérêts. »

Que voit-on, dans cette chose si simple, d'humiliant pour le député?

Nous le répétons, il n'est pas un avocat qui oserait agir avec un client comme les députés — avocats aussi généralement — agissent vis-à-vis de leurs électeurs.

Et cependant, la situation est la même, car les députés sont chargés de représenter leurs électeurs à la Chambre comme les avocats sont chargés de représenter leurs clients devant le tribunal.

Pourquoi, dès lors, cette différence de procédés?

Les partisans du mandat impératif ne demandent, somme toute, aux députés, que d'agir, vis-à-vis de leurs électeurs, aussi honnêtement que tous les avocats vis-à-vis de leur client.

Et, franchement, il nous semble que ce n'est pas se montrer trop exigeant!

HENRI PECLERS.

Lettres à mon domestique

I

Spectateur à gueule bée des pantalonnades qui s'exécutent autour de nous, nous avons vu ces gentilshommes de strass et ces interlopes écrivains, accapareurs et abrutisseurs, qui sont les parasites des salons et des arts, s'imposer à la foule idiote comme les mouches qui tombent dans le potage.

Ces messieurs inventèrent l'habit noir et la cravate blanche, et les dommages et intérêts pour coups et blessures.

Aussi, qu'une main retombe aujourd'hui sur une face, l'insulteur, une fois calmé, retirera le soufflet, et l'adversaire — la joue.

C'est ainsi que sera satisfait l'honneur, qui est en vérité de bonne composition.

Ainsi que le cœur, l'estomac a dégénéré. On dîne, on déjeune, et c'est tout.

A peine s'il se trouve quelques schismatiques pour souper en autre temps que le carnaval. Encore ont-ils cubé le plaisir pour établir cette inflexible règle que — pour un nombre déterminé de génovines — on doit avoir un mètre carré d'orgie et de sourires.

Je ne demande qu'une chose à ces laquais du préjugé, c'est de me laisser la rivière et le charbon, le laudanum et la corde.

Que cela m'hébéte de les voir toucher à tout!

Vous verrez qu'on ne pourra même plus se pendre. Cet usage tend à disparaître chaque jour.

Ces couards discoureurs ont bien osé dire: « Le suicide est une lâcheté! »

Oh! si cela était ainsi, l'espèce humaine aurait cessé depuis longtemps de fumer sa planète. On se tue trop peu pour qu'il n'y ait pas courage à se tuer. La lâcheté est de subir le joug, d'attendre les infirmités, d'assister à sa propre putréfaction et de recevoir avec humilité le coup du suprême couteau.

L'homme n'est vraiment grand et sublime que quand il est dans toute sa force et dans toutes ses passions; et je m'étonne — après tous les articles que je leur ai donné dans

les reins — de voir encore des enfants et des vieillards se montrer sans vergogne sur les promenoirs.

II

L'ESPRIT ET LA FORME

Le paradoxe est plus vrai que la vérité. C'est la vérité qui va vivre et remplacer celle qui se meurt. Le soleil du lendemain est plus vrai que le soleil du jour à l'heure où il décline. C'est ainsi que la jeunesse est en toutes choses plus vraie, plus apte, plus morale que la vieillesse.

Les vieillards ont vécu, dit-on; ils ont l'expérience des hommes et des choses. — Oh! s'ils ont vécu, c'est tant pis pour eux, et je préfère avoir à vivre.

Je nie d'abord que trente années de plus ou de moins puissent suffire à affermir le jugement, à consolider la raison.

Et je soutiens, au contraire, que l'usage de la vie ne peut que pervertir les bons sentiments et corrompre entièrement le cœur essentiellement vicieux de la pitoyable créature.

L'expérience, c'est la science de toute ignominie.

L'humanité peut se diviser en quatre catégories: hommes verts, hommes mûrs, hommes bleus et hommes faisandés.

La jeunesse s'instruit par intuition. Si l'on ne savait que ce qu'on apprend, on ne saurait rien. Et une fois que l'homme est lui-même, il sait tout ce qu'il est susceptible de savoir. Sa vie a marqué midi, il ne peut que décliner.

Le jeune homme a toutes les audaces, le vieillard a toutes les timidités.

La laideur de la jeunesse est la beauté relativement à la laideur de la vieillesse.

Le vieillard a appris toutes les roueries, toutes les corruptions. Et en admettant qu'il en soit resté pur — ce qui est impossible — il aura toujours le désavantage sur un jeune homme qui fera pis peut-être, mais qui ne l'a pas encore fait.

Toute passion est hideuse en soi. Elle s'ennoblit par l'authenticité seule de sa puissance et de sa satisfaction.

La passion chez un homme blet n'est plus qu'une vile convoitise.

Que sera-t-elle donc chez un homme faisandé?

Triste régal d'amour que ces momies enveloppées de leurs bandelettes!

Si l'enfance est l'ébauche de la virilité, la vieillesse en est la caricature.

Elle déshonore les matériaux que la nature avait temporairement prêtés à l'homme et qu'elle revendique.

Les vieillards sont égoïstes et entêtés. Leurs sens sont usés comme des vieux sous. C'est pour eux qu'on a inventé les astringents et les moxas.

J'en ai connus qui s'érigeaient en donneurs de conseil, et — tout fiers de leurs rides et de leur dessèchement — ceux-là me poursuivaient de leurs remontrances, jusqu'à ce que je leur eusse promis — pour les calmer — d'aller cueillir des citations sur leur tombeau.

D'autres doriaient cyniquement les cadavres galvanisés de leurs passions. Et quand ils me parlaient femmes, je leur répondais *testament et De profundis*.

Si les hommes mouraient à quarante ans, et les femmes à seize, la vertu ne serait plus un mot.

III

COMMENT ON FAIT UNE PIÈCE

§ I.

Depuis que le théâtre est plongé dans le marasme et les directeurs dans la désolation, le goût de la littérature dramatique s'est éveillé de toutes parts. Il n'est pas de clerc de notaire à Paris, ou de chétif avocat en province, qui ne veuille avoir son drame ou sa comédie de mœurs. Le besoin d'un *Manuel du parfait dramaturge* se faisait généralement sentir; nous avons tâché de réunir en quelques volumes les règles les plus générales de l'art. Espérons qu'on nous saura gré de cette honorable tentative, tout en regrettant que les limites trop étroites d'un journal ne nous permettent de publier aujourd'hui que quelques chapitres de notre œuvre, à titre de ballon d'essai.

Aphorismes. — Au théâtre, on appelle *métier*, l'art de combiner deux vieilles pièces en une seule, et de l'écrire incorrectement.

* Pour ne pas manquer son effet, le drame doit être absurde et ne pas en avoir l'air.

* La meilleure pièce est celle où tous les personnages sont reconnus — au dénouement — pour être de la même famille.

Si vous voulez faire un drame à succès, prenez: un forgeron que vous appelez Jean-Pierre, un grand seigneur (comte Luidgi), un tout jeune homme (Fernand ou Valentin), une jeune fille vertueuse, mais bien portante (Marie); vous aurez comme accessoires un testament, des pistolets et une croix d'or.

Jean-Pierre aime Marie (qu'il peut avoir épousée). Luidgi veut enlever la jeune personne, qui est la fille et l'héritière d'un prince napolitain (la croix d'or est là pour le prouver). Marie, après avoir longtemps gémi, consent à fuir pour sauver l'enfant qui doit naître après le prologue.

Jean-Pierre a cherché le ravisseur pendant dix ans. Il le retrouve et le traite de gredin et de grand seigneur.

Le fils de Marie va se battre avec Jean-

Pierre, mais la mère éplorée se précipite entre les combattants, en disant à l'un: Voilà ton fils! à l'autre: Voilà ton père! ce qui n'étonne personne.

Cette augmentation de famille chagrine sensiblement Luidgi. Il poignarde Jean-Pierre, il fait noyer sa femme et présente à Valentin une pastille à l'arsenic. Il se croit libre enfin, et se dispose à jouir en paix du fruit de ses travaux; mais tout à coup ceux qu'il croyait morts *entrent par le fond*, et au lieu de recommencer (comme vous et moi si nous étions à sa place), le malheureux Italien se fait sauter la cervelle dans la coulisse (au deuxième plan à droite), tandis que Jean-Pierre, attendri, bénit sa famille agenouillée sur un parquet mal ciré.

Aphorisme. — La bénédiction est au dénouement ce qu'est le fromage au désert.

Nota. — Aussi bien que forgeron, Jean-Pierre peut être tailleur de pierre, cocher ou menuisier. Je ne vois pas non plus d'inconvénient à ce que Marie soit bergère, mulâtresse ou duchesse d'Armagnac. Mais Luidgi ne peut, sous aucun prétexte, n'être pas grand seigneur.

Le drame d'intérieur ne vient qu'après le drame populaire.

Le général — qui a déjà un pied dans la tombe — a épousé Valentine, à l'âge de onze ans. Le général adore Valentine; mais, en revanche, Valentine ne peut pas le souffrir, et porte constamment à sa ceinture un bouquet que lui a offert une main inconnue... à son mari. Le général surprend son épouse en tête-à-tête avec Paul Lambert, à deux heures du matin. Valentine va s'enfuir avec le vêtement indispensable (au dire de la pudeur du moins, car moi...); mais le général l'arrête — et, laissant les deux coupables en tête-à-tête avec une coupe empoisonnée, il leur donne cinq minutes pour réfléchir. Au lieu de réfléchir, ils prennent la clef des champs.

Le général se met à leur poursuite, et, après les avoir cherchés vainement en Italie, il finit par les reconstruire à Paris, au milieu d'une nombreuse famille. Touché d'un accord aussi parfait, il reconnaît ses torts, et laisse aux deux amants tous ses biens par testament.

AURÉLIEN SCHOLL.

Changement de tactique.

Où sait que M. Folie étant administrateur et M. Trasenster recteur, l'Université a été administrée avec une négligence qui a fini par créer, dans la caisse de cette établissement scientifique, un déficit de deux cent cinquante mille francs.

M. Folie étant un catholique, nommé jadis inspecteur de l'Université par un ministre clérical, et M. Trasenster étant doctrinaire, les doctrinaires avaient, naturellement, rejeté toutes les fautes commises sur le dos de M. Folie, tandis que les cléricaux, Légius en tête, faisaient endosser à M. Trasenster seul la responsabilité du déficit.

Jusqu'à là, rien d'extraordinaire. Mais voici que M. Folie, candide comme un savant, écrit à la *Gazette de Liège* qu'il reconnaît être responsable du déficit.

Vous croyez que Légius s'est trouvé embarrassé? Du tout. Il continue à tonner — avec raison — contre le gaspillage auquel on s'est livré à l'Université; seulement, il s'empresse de transformer M. Folie en libéral.

M. Folie, cependant, est connu comme un catholique forcené. Son temps est partagé à peu près également entre le télescope et les confessionnaux. La *Gazette* d'ailleurs est forcée de reconnaître que M. Folie est encore plus catholique pratiquant que M. le représentant Dupont, seulement dit la *Gazette*: « M. Folie engage d'autant moins notre parti par ses actes qu'il n'a jamais, pour n'importe quel combat, marché en soldat dans nos rangs. Je ne connais point ses bulletins de vote; les eût-il échangés toujours contre la liste pure et simple de nos seuls candidats? »

Et voilà comme cela se pratique. M. Folie est un rat d'Eglise, c'est vrai, mais comme il n'a jamais montré ses bulletins de vote à Légius et qu'il est compromis dans une affaire désagréable il passe immédiatement au rang de libéral à tous crins.

Et voilà comme
Un habile homme

comme mons Légius évite tout désagrément à son parti.

CLAPETTE.

Ça et là.

Au théâtre:

On parle d'une très jeune, très maigre, mais très croustillante chanteuse.

— Quel cou!

— Jamais je n'ai vu un si long cou!

— C'est une étrangère.

— Je la crois Autrichienne.

* * *

A la faculté de médecine:

Le professeur. — Que donneriez-vous à une personne qui a avalé une forte dose d'arsenic?

L'élève. — L'Extrême-Onction.

Théâtre Royal.

La reprise de *Faust* — qui avait attiré une foule énorme au Théâtre royal — a été moins brillante que nous ne l'espérons.

Interprétation généralement froide. M. Verhees, qui aurait dû être superbe, n'a été que convenable. Sa voix même — qui devait cependant être à l'aise dans le rôle de Faust — a paru manquer d'éclat. Peut-être M. Verhees était-il indisposé, ce qui expliquerait tout — même la suppression de l'air bachique. Comme comédien, M. Verhees a été très distingué — mais glacial.

M^{me} Verellen a interprété son rôle avec beaucoup de bonne volonté, trop même, car, à cause de son désir de bien faire, notre première chanteuse est parfois trouvée dans un maniérisme peu compatible avec la traditionnelle candeur de Marguerite. La voix de M^{me} Verellen, toujours très belle, a produit grand effet au trio final.

M. Plain nous a donné un *Méphisto*, correct mais épais, trop bourgeois.

M^{me} Flavigny, M. Claeys et l'orchestre ont été parfaits.

Demandez: le *Peuple*, journal démocratique quotidien. Un numéro deux centimes. Rédacteur en chef: Jean Volders. Le *Peuple* publie en feuilleton: *Germinal*, par Émile Zola. Abonnement: 1 an, 8 frs. 6 mois, 4 frs. 3 mois 2 frs.

Théâtre Royal de Liège.

Direct. PAUL VERELLEN.

Bur. à 6 1/2 h. — Rid. à 7 0/0 h.

Dimanche 14 Février

Le Docteur Crispin, opéra bouffe en 4 actes, de L. et F. Ricci.

Le Sourd, opéra comique en 3 actes, d'Adam.

Lundi 15 Février

Le Maître de Forges, drame en 4 actes.

Les Dominos roses, comédie en 3 actes.

Mardi 16 Février

La reine Topaze, opéra comique en 3 actes, musique de V. Massé.

Mercredi 17 Février

Représentation au bénéfice de M. Walter, laruette, et de M^{me} Walter, duègne.

La Muette de Portici, grand opéra en 3 actes et 4 tableaux.

Les Rendez-vous bourgeois, op. com. en 1 a.

Théâtre du Pavillon de Flore

Direction Is. RUTH.

Bur. à 6 0/0 h. — Rid. à 6 1/2 h.

Dimanche 14 Février

La Mascotte, opéra-comique en 3 actes.

La Fille du Paysan, grand drame en 5 actes.

Lundi 15 Février

L'Étudiant Pauvre, opéra comique en 3 actes et 4 tableaux.

La Belle Mère à des Heus, comédie-vaudeville en 3 actes.

Mardi 16 Février

Les Petits Mousquetaires, opéra-comique en 3 actes et 3 tableaux.

Jeu 18 Février

Représentation au bénéfice de M^{me} Leguet, soubrette.

Mams'elle Nitouche, comédie-opérette en 3 a.

La Mère du Condanné, grand dr. en 5 actes.

Librairie Georges, rue Pont-d'Avroy

Grand choix de livres nouveaux en location. — Journaux, etc., etc.

Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie.

F. Deprez-Servais

BREVETÉ DU ROI

29, Rue de la Cathédrale, 29
VIS-A-VIS DE L'ÉGLISE SAINT-DENIS
Liège.

Beaux choix de Montres à remonter en or, argent, nielle et nickel (nouveau). Montres en acier brut, émaillé, chrysole, à jeu dit *Roulette à boussole* (pour touristes et voyageurs), à cadran lumineux, visible la nuit, à seconde indépendante, Chronomètre et Répétition (pour docteurs et chimistes). Pendules en cuivre, marbre et bronze artistique. Régulateurs, Réveils, et Horloges avec oiseau chantant les heures, Pendules-Médailles à remonter, système breveté appartenant à la maison, Montres Thermomètre, etc. Baromètres métalliques, précision garantie.

Bijoux riches et ordinaires, Broches, Bracelets du meilleur goût, Bagues et Dormeuses montées en perles fines, en diamants, brillants, saphir, émeraudes, turquoises, etc., pour cadeaux de Fête, fiançailles et de Mariage. Orfèvrerie, Couverts d'enfants, Timbales d'argent et Hochets pour cadeaux de Baptême. Bijoux et pièces d'Horlogerie sur commande.

Taverne de Strasbourg

Dimanche, lundi et jeudi, à 8 heures du soir, concert de symphonie.

Lecteurs! si vous voulez acheter un parapluie dans de bonnes conditions, c'est-à-dire élégant, solide et bon marché, c'est à la *Grande Maison de Parapluies*, 48, rue Léopold, qu'il faut vous adresser. La maison s'occupe aussi du recouvrement et de la réparation. La plus grande complaisance est recommandée aux employés mêmes à l'égard des personnes qui ne désirent que se renseigner.

Liège. — Imp. Émile Pierre et frère.

VIEILLE HISTOIRE.....

ETUDE DE
MAITRE VANDEBOUT



① Il était une fois un notaire grave



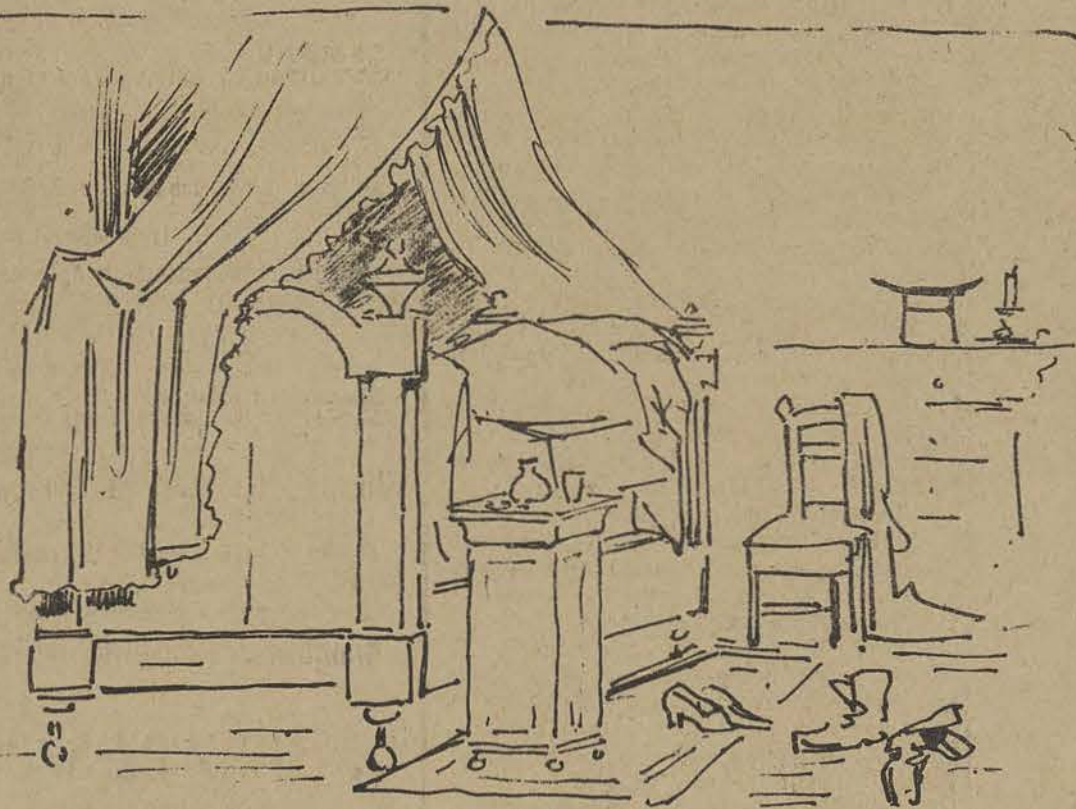
② Ce notaire avait un fils volage



③ et ce fils un amour intense pour une jolie chanteuse du Théâtre des Fantaisies plastiques.



Son amour se traduisait en soupers et en cadeaux, la belle partageait les uns et acceptait les autres, SANS permettre à notre amoureux autre chose que de la reconduire jusqu'à sa porte.....



④ Un soir enfin, le jeune Céleste fut reçu à porte et bras ouverts!... laissons-le à sa félicité.



⑤ Comment le notaire le sut-il? l'histoire ne le dit pas. Toujours est-il que le matin Céleste vit entrer son père et sentit s'abattre sur son échine une de ces raclées dont les Jones paternels ont le secret.



⑥ Cette histoire est authentique mais date de vingt ans. Céleste est aujourd'hui un notaire grave & austère et il fera monter la garde par quelque mouchard devant le petit théâtre en question sitôt que son fils aura atteint l'âge des premières folies.